: BATIACTU

Décarbonation : les aménageurs ont leur feuille de route

NEUTRALITÉ CARBONE. Le Réseau national des aménageurs, chargé d'élaborer, avec l'administration, la feuille de route de décarbonation de la filière, a

livré, le 30 mars, les mesures qui doivent, selon lui, permettre d'atteindre -55% d'émissions en 2030, et la neutralité en 2050.

Dans le cadre de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), la loi Climat et résilience prévoit que les 14 filières les plus émettrices de CO2 élaborent chacune leur feuille de route de décarbonation. Si les transports n'en comptent pas moins de quatre (aviation, véhicules lourds, etc.), le monde du BTP a deux feuilles de route à produire : l'une se concentre sur le cycle de vie du bâtiment, tandis que l'autre s'attache à l'acte d'aménager.

à lire aussi

Grand Paris Aménagement et la Société du Grand Paris ont "référencé" leurs opérateurs

Les opérateurs publics, mastodontes de l'aménagement francilien Le Réseau national des aménageurs, qui rassemble entités publiques (telles que les EPA) et privées, a naturellement été chargé, en binôme avec la DGALN (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature), de l'élaboration de la feuille de route. C'est lors d'une de ses Journées professionnelles, le 30 mars, que le RNA a présenté ses conclusions, auparavant "transmises aux ministères concernés", a précisé Anne Fraisse, directrice générale d'Urbains des bois, une filiale d'Icade, qui a piloté ce travail. Définir une "filière de l'aménagement" Le premier travail, au lancement de cette feuille de route en avril 2022, a été de faire émerger la notion de "filière de l'aménagement", et à définir précisément quelles activités étaient concernées. "Nous sommes la filière de la production de valeur par transformation des fonciers", affirme Anne Fraisse, ce qui englobe toutes les activités de la détention du foncier jusqu'à l'usage des bâtiments construits. Calculé ainsi, le bilan de l'aménagement en France en 2019 est estimé à 450 millions de tonnes (Mt) de CO2. C'est sur cette base qu'est calculée la nécessaire baisse de 55% d'ici 2030, l'ultime étape, en ligne avec la SNBC, étant la neutralité en 2050. L'importante baisse attendue d'ici sept ans "nécessite d'accélérer fortement la trajectoire", rappelle Anne fraisse. L'acte d'aménager ne représente qu'une faible part du bilan carbone de la filière Premier enseignement : l'acte d'aménager ne représente qu'une faible part du bilan carbone de la filière, loin derrière les usages induits par l'opération d'aménagement. Selon les derniers chiffres disponibles, le premier représente 50 Mt d'équivalent CO2 par an, quand le second pèse 340 MtCO2eq/an. Au sein de l'acte d'aménager, la moitié des émissions sont le fait de l'industrie de la construction, tandis que l'autre moitié se divise à parts égales entre l'artificialisation et... la création de réseaux de fluides frigorigènes. "C'est énorme et c'est très surprenant, nous avons tous refait les calculs trois fois", avoue

1

Anne fraisse. Ces fluides, et notamment les fuites dans les réseaux, sont, en effet, d'énormes sources de gaz à effet de serre. Mais personne n'avait prévu qu'ils tenaient une place si importante dans le bilan carbone. Parmi les divers usages résultant du fait d'habiter, de travailler, de consommer ou de se rendre dans les nouveaux espaces aménagés, et qui provoquent l'émission des quelque 340 millions de tonnes de CO2, une part "très importantes, plus du tiers", est dû aux mobilités - et uniquement celles du quotidien, explique Anne Fraisse. "La fiscalité n'a pas été conçue pour décarboner la ville" Ce qui appelle plusieurs actions qui doivent figurer dans la feuille de route, mises en avant par un groupe de travail spécifique. A commencer par "la réduction du besoin de mobilité", par une plus grande mixité fonctionnelle et une meilleure planification). Par une nouvelle pratique du stationnement, également : le RNA insiste sur le besoin de revoir les règles de nombres de places par mètre carré construit, et de réduire les parkings enterrés à proximité des transports en commun. à lire aussi

Les aménageurs demandent des "états généraux du cadre de vie"

"L'enjeu actuel est de rendre les projets acceptables" (N. Gravit, Eiffage Aménagement) Au cœur de la réflexion des différents groupes de travail se trouve la question du modèle économique de la filière et de la création de valeur, "forcément modifiée à toutes les étapes" si l'on veut un aménagement décarboné. "La fiscalité n'a pas été conçue pour décarboner la ville, mais là il faut tout revoir", explique Anne Fraisse, qui pose plusieurs mesures fiscales à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. "Réserver le Pinel et le Denormandie aux projets de recyclage urbain" Parmi celles-ci : la taxe additionnelle à la taxe foncière à proximité des transports en commun, un abattement sur la plus-value dans opérations de recyclage urbain, des droits de mutation modulés selon la performance environnementale, ou encore le fait de "réserver le Pinel et le Denormandie aux projets de recyclage urbain" On peut encore citer la "captation de l'augmentation de la valeur des terrains nus devenus constructibles" et son affectation aux opérations de recyclage urbain, par une "taxation spécifique ou additionnelle" . Plus généralement, il faudra, estiment les aménageurs, "réguler les prix du foncier avec les outils d'urbanisme". On peut également citer la proposition de rémunérer le stockage carbone pour améliorer le bilan des opérations. Bilan carbone obligatoire pour chaque opération d'aménagement Au titre des propositions non financières, le RNA demande un renforcement de la planification en général sur les territoires, par la mutualisation des documents d'urbanisme et de planification pour les rendre cohérents entre eux (plan climat air énergie, logement, mobilité, PLU...). Il faut renforcer les outils de modélisation carbone, mettre en place un scoring des opérations et, in fine, "rendre obligatoire le bilan carbone de chaque opération d'aménagement, soumis à évaluation environnementale" Les aménageurs demandent encore de développer massivement la dissociation de la propriété du foncier et du bâti, et le développement massif de foncières, pour peser plus sur les choix et "préparer le coup d'après" "les zones d'activité économique qui périclitent au bout de quelques années sont difficiles à recycler lorsque les propriétaires sont dispersés". La mutation des zones pavillonnaires et des ZAE est, en soi, un sujet central relevé par le RNA. Tous les leviers de décarbonation ne se valent pas Le RNA s'est penché sur les plus gros leviers de réduction des émissions de CO2 : les deux principaux sont la réduction du besoin de mobilité (-38 MtCO2eq/an) et le reboisement (la plantation de 75 millions d'arbres sur 75.000 ha représenterait -40 MtCO2eq/an). Par comparaison, le recyclage de 50.000 hectares de foncier permet d'économiser 0,25 MtCO2eq/an. Et la densification des ZAE 2,5 MtCO2eq/an. L'idée, pour arriver à la neutralité, est d'actionner tous les leviers en même temps.



https://www.batiactu.com/images/auto/620-465-c/20230220_173016_istock-1357898175.jpg

Photo d'illustration. © iStock/SamuelBrownNG



 $https://www.batiactu.com/images/auto/300-226-c/20221007_113109_travaux-survoies-ferrees-hasselmann-hasselmann-barteld-redaktion--verlag-.jpg$

Photo d'illustration. © iStock/SamuelBrownNG



 $https://batiregie.batiactu.com/cap_pub/scripts/visu.php?v=102729\&auto=300-225-c$

